

MIRAUMONT

LE MIRAUMONTOIS



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



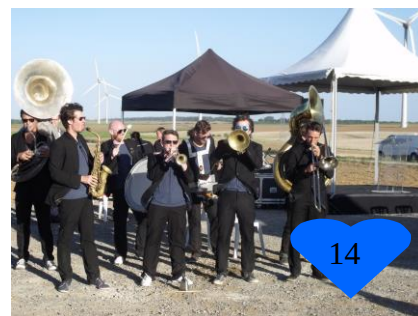
11



12



13



14

N°38 - janvier 2020

SOMMAIRE

◆ Page de couverture	-	
◆ Le mot du Maire	-----	3
◆ Infos Municipales	-----	3
➤	Fonctionnement du commerce d'alimentation de proximité	
➤	Travaux au cimetière	
➤	Eau	
➤	Végétalisation paysagère	
➤	Fonctionnement de la bibliothèque communautaire	
➤	Mutualisation des secrétariats de mairie	
➤	Information de l'État sur la suppression de la taxe d'habitation	
➤	Inondations et coulées de boue	
➤	Cérémonie des vœux du 19 janvier 2020	
➤	Permanence juridique	
➤	Horaires	
➤	Tarifs communaux 2020	
◆ La Vie Communale	-----	12
➤	État civil 2020	
➤	Commémoration du 11 novembre 2019	
➤	Cérémonie du 05 décembre 2019	
➤	L'A.L.S.H.	
➤	Les pompiers	
➤	Michel Bécourt honoré	
➤	Le Legs Trojano	
➤	CCAS de Miraumont	
➤	Colis des aînés	
➤	Noël des enfants	
◆ La Vie Associative	-----	19
➤	APESA	
➤	Tennis	
➤	Les aînés	
➤	CCSL	
◆ Informations Diverses	-----	22
➤	Assistantes maternelles	
➤	Les tarifs cantine/garderie	
➤	Assistante sociale	
➤	Aides à domicile	
➤	Pôle Emploi	
➤	Trésorerie d'Albert	
➤	Communauté des Communes du Pays du Coquelicot	
➤	Déchetterie d'Albert et Containers	
➤	Mini-déchèterie	
➤	Aire de dépôts des déchets verts	
➤	Don du sang	
➤	Les numéros utiles	
➤	Messes et célébrations	
◆ Culturel	-----	32
➤	Théâtre à Miraumont	
➤	Horaires bibliothèque	
➤	Parcours historique	
➤	Cercle Historique des Hauts de l'Ancre	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,



Aujourd'hui, je m'adresse à vous d'une façon qui ne se produit qu'une fois tous les six ans. Vous savez en effet que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Nous sommes donc tenus au droit de réserve durant toute cette période préélectorale.

Naturellement cela ne nous empêche pas de vous adresser à toutes et à tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur dans votre famille et de prospérité, même si, par les temps qui courent, le pessimisme l'emporte lorsque l'on parle de prospérité.

Nous n'oublierons pas non plus les Miraumontoises et Miraumontois qui nous ont quitté cette année, au nombre de dix: Thérèse, Andrée, Jeanine, Geneviève, Fabien, Lucie, Mireille, Éric, Jean et Sylvie, notre pharmacienne, dont la disparition prématurée nous a tous émus.

Ne pouvant dire autre chose sans être accusé de propagande électorale, nous vous soumettons 14 devinettes. La page de couverture comporte 14 photos, prises entre 2014 et 2019. Nous mettons à l'épreuve votre curiosité. Nous vous demandons de nous écrire en indiquant à quelle manifestation correspond chaque photo et à quelle date elle a été prise.

Vous déposez votre réponse en mairie. Les réponses seront triées et classées. Évidemment les élus municipaux et leurs proches, les agents communaux et leurs familles ne peuvent pas participer à ce jeu.

Les cinq meilleures réponses recevront un petit lot offert par la Commune.

René DELATTRE

Infos municipales
Infos municipales

➡ FONCTIONNEMENT DU COMMERCE D'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Le 19 juin 2019 le commerce d'alimentation de proximité dit « PROXI » ouvrait ses portes à la clientèle. L'inauguration de cette structure, voulue par le Conseil municipal, avait eu lieu le 15 juin 2019, devant un public chaleureux et conquis.

Pour compléter les équipements du « PROXI » le Conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'un véhicule électrique équipé en froid.

C'est ce matériel que nous voulons mettre en valeur, complétant ainsi l'offre faite à la population.

Dans le cadre de sa compétence sociale, la Commune est susceptible de créer un service de distribution des aliments (pain, viande, charcuterie, fruits et légumes, laitage et autres) commandés au « PROXI ». Bien sûr cette initiative se fera en concertation avec Madame Clémence PETIT, gérante du « PROXI ».

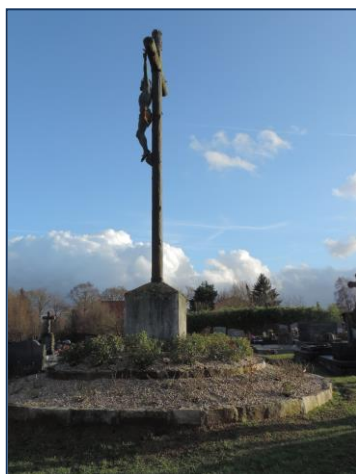
Elle ne sera suivie d'effets que si nous recueillons suffisamment d'adhésion de la part des Miraumontois, dont certains continuent à utiliser les services de commerces extérieurs et marchands ambulants. Il ne s'agit pas de les empêcher de le faire, ni de leur reprocher, simplement chacun doit comprendre que ce commerce est sur place, à Miraumont, et que les autres offres qui nous sont faites, provenant de l'extérieur, peuvent cesser du jour au lendemain, pour des raisons diverses (routes impraticables, pannes de véhicule, cessation d'activité et autres). La proximité est notre atout, à nous d'en profiter.

La compétence sociale que nous voulons exercer est au service de toutes et tous, faisons en sorte, par un effort commun et par une compréhension objective, de mettre en harmonie les intérêts de la population et ceux du commerce créé par la Commune.

R.Delattre



➡ TRAVAUX AU CIMETIÈRE



Chacun sait combien le cimetière est un lieu hautement symbolique pour une commune. Celui de Miraumont ne fait pas exception. Si depuis quelques années, il faisait l'objet de maintes critiques sur son état « lamentable », il semble avoir réconcilié une partie de la population avec sa municipalité. Rappelons les deux raisons qui expliquaient son état : la commune engagée dans le zéro phytosanitaires en 2015, donc pas de désherbants chimiques possible. Ensuite le manque de bras, en particulier en 2018 avec les orages où nos employés communaux ont souvent paré au plus pressant. Bientôt le lieu retrouvera un

aspect solennel. L'allée centrale a reçu un enrobé, facile à nettoyer. Le fleurissement de la croix a été fait et enfin la réfection de la clôture est en cours. En novembre, les haies d'aubépine ont été enlevées sur 3 côtés, au grand plaisir de certains riverains. Le terrain à nu passera l'hiver ainsi pour se stabiliser et au printemps la société bapalmoise Léo Rénovation posera une palissade en béton de 1,50 m. Le coût de cette rénovation est de 26 777€ HT. C'est sûr : il restera encore quelques mécontents au sujet des arbres qui en automne perdent leurs feuilles...Toute personne ayant connaissance d'arbres sans feuilles - mais alors aussi sans ombre- est priée de se faire connaître en mairie.

Le 21 janvier 2020 la procédure de reprise des sépultures présumées abandonnées a pris fin. Après vérification de l'état des tombes par les services municipaux et ceux de la société ELABOR, mandatée pour réaliser cette opération dans la stricte application du droit et de la législation en vigueur, ce sont 90 tombes qui ont été déclarées abandonnées. Le Conseil municipal doit délibérer pour officialiser ces reprises. Un ossuaire va être créé afin d'y déposer les restes des corps inhumés dans ces sépultures. Nous veillerons à ce que les actions à entreprendre se fassent avec beaucoup de



respect pour les familles inhumées depuis des années dans notre cimetière. Nous agissons avec beaucoup de prudence et de circonspection, en faisant en sorte que la dignité des personnes soient assurées.

M. Bouchez R. Delattre



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a pris les compétences eau et assainissement. Elle en a confié la gestion pour une durée déterminée à la société VEOLIA.

Vous avez pu constater le bon fonctionnement de ce service, enfin presque.

Une étude diagnostic globale du système d'adduction d'eau potable des services d'eau potable du territoire de la Communauté de Communes a été réalisée par la société ARTELIA.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été établi à partir de cette étude.

Quelles sont les retombées pour notre commune de l'application de ce schéma ?

Notre captage communal n'est plus protégé, la déclaration d'utilité publique (DUP) qui aurait dû voir le jour a été purement et simplement supprimée. Je n'approuve pas cette décision, mais je dois m'y plier. Nous serons bientôt alimentés en eau potable par le captage situé entre Miraumont et Irles, dont le taux de nitrate dépasse la norme. Pour cela il faudra installer une canalisation reliant le captage retenu au château d'eau de Miraumont, dont le réservoir est conservé. Le délai d'installation n'est pas connu de nos services.

Pour le moment, c'est donc notre captage qui reste en service et c'est donc l'eau de notre nappe phréatique qui circule dans nos canalisations.

MAIS, car il y a un MAIS, les exploitants agricoles du secteur, sachant que notre captage n'est plus protégé, n'ont pas attendu que nous soyons reliés à celui d'Irles.



L'un d'eux a recommencé à déposer son fumier à proximité du château d'eau, juste au ras de la chaussée, occasionnant un écoulement de purin sur la chaussée, qui stagne ensuite le long du chemin. Les photos prises le 28 décembre 2019 vous montrent qu'il ne s'agit pas de FAKENEWS.



Le Maire est garant de la sécurité et de la protection de la population. Le principe de précaution m'a obligé à m'adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour faire cesser cette situation qui peut représenter un danger pour la santé de la population.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Com. de Com. prévoit de nombreux travaux sur l'ensemble de son territoire : renouvellement/renforcement de canalisations, nouveaux forages, nouveaux réservoirs, pompes et surpresseurs et organes hydrauliques. Le coût global est estimé à 15374 K€ HT, selon l'étude.

La société gestionnaire de l'eau dans la Com. de Com. doit déjà se frotter les mains, l'affaire est juteuse.

MAIS, qui va payer ?

Bien sûr il y aura des subventions qui viendront diminuer le coût estimé. Mais le coût estimé n'est pas le coût réel. Les plus gros contributeurs seront forcément celles et ceux qui consomment cette eau. On nous explique que l'eau doit payer l'eau c'est-à-dire que le budget de l'eau doit être autosuffisant, les dépenses doivent être équilibrées par des recettes équivalentes. Ce qui veut dire que le prix du M3 d'eau va augmenter, mais on se garde bien de nous dire de combien.

Pour nous rassurer, on nous parle de lissage entre les prix pratiqués actuellement dans toutes les communes de la Com. de Com. Les communes qui ont un prix du M3 relativement élevé seront avantagées car le nouveau prix sera revu à la baisse, en revanche celles qui ont un prix du M3 peu élevé ou raisonnablement supportable par les usagers (c'est notre cas) verront le prix du M3 augmenté, ce qui est le cas d'un grand nombre de communes rurales. Il y aura forcément des gagnants et ce ne sera pas nous, ni l'ensemble des communes rurales. La ruralité doit venir au secours des pôles de centralité qui sont pourtant déjà bien servis.

Au final combien coûtera un M3 d'eau dans le futur ? Bien malin qui peut le dire, même nos édiles communautaires sont très vagues sur le sujet, car surtout, il ne faut pas faire de vagues.

R. Delattre

➡ VÉGÉTALISATION PAYSAGÈRE

Sur propositions communes de messieurs Jérôme CARON et Marc BECQUIN, le Conseil municipal a décidé, lors de sa réunion du 17 décembre 2019, de retenir le devis des Ets CARNEL Paysages pour procéder à la végétalisation paysagère de certains sites dans la commune : le talus devant la caserne des sapeurs-pompiers, la chapelle rue de Puisieux, au lotissement communal et au Petit Miraumont, au carrefour de la rue Hérier et la rue de Grandcourt.

Le devis estimatif est de 16 989,34 € HT, soit 20 387,21 € TTC. Les photos fournies par les Ets CARNEL Paysages ci-dessous vous donnent un aperçu de ce que deviendront les sites retenus dans quelque temps. Naturellement, à l'avenir, la Commune pourra traiter de la même manière d'autres sites. Si vous avez des idées sur le sujet, vous pouvez nous les communiquer.

R. Delattre



FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE

Lorsque la bibliothèque fut créée en 2001, le but recherché était notamment de permettre à nos concitoyens d'avoir accès à la culture par les livres et internet, mais aussi de créer un outil pédagogique important pour les enseignants qui exercent dans l'école publique communale qui jouxte ladite bibliothèque.

La création de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot nous a ôté la gestion de l'établissement créé par la Commune.

Il y a maintenant 17 ans que le fonctionnement de cet outil culturel et pédagogique est confié à la Com. de Com., avec des hauts et des bas.

Actuellement nous serions plutôt dans « les bas ». Matériel obsolète, fréquentation en baisse, ouvertures dépendant uniquement de bénévoles et non pas de personnel qualifié comme cela est le cas à Albert. Naturellement le dévouement et la compétence des bénévoles ne sont pas en cause, heureusement qu'elles sont là.

Peut-être que les choses vont bientôt changer. En effet un CENTRE CULTUREL, regroupant notamment bibliothèque et école de musique doit bientôt voir le jour à Albert.

Ce n'est pas une mince affaire puisque le coût estimatif de cette opération est d'une douzaine de millions d'euros, certes partagé avec la bibliothèque de Bray sur Somme.

Nous aurons donc dans un avenir proche un CENTRE CULTUREL, que d'aucuns qualifient de somptueux, voire somptuaire, à Albert, bien sûr.

Après le cinéma, le CENTRE CULTUREL.

Et la ruralité dans ce projet, où est-elle ? Profitera-t-elle de cet équipement et comment ?

Le canal du numérique devrait nous permettre d'accéder aux ressources de ce joyau communautaire albertin. Pour l'instant nous ne connaissons pas les modalités ni les conditions d'accès à cet équipement. On peut espérer qu'une information large et exhaustive sera assurée par la Com. de Com..

On peut également croire que tous les établissements scolaires seront également connectés à cette source documentaire et culturelle inestimable, que notre petite bibliothèque ne sera pas oubliée.

R. Delattre

MUTUALISATION DES SECRÉTARIATS DE MAIRIE

Il arrive parfois qu'un salarié soit en congés de maladie, absent suite à un accident du travail, pour un congé maternité. Ce sont des absences qui peuvent pénaliser le bon fonctionnement d'une entreprise, d'une collectivité, même si, bien sûr le salarié n'y est pour rien.

Lorsqu'il s'agit d'un ou d'une secrétaire de mairie de commune rurale comme la nôtre, l'absence prolongée est préjudiciable à la bonne marche des affaires administratives de la collectivité.

C'est ce qui s'est produit chez nous l'an dernier, mais la compréhension mutuelle de la situation nous a permis de faire en sorte que les choses se passent au mieux.

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot nous a proposé de créer un service mutualisant les secrétariats de mairie, dans l'optique de pallier les absences des secrétaires de mairie. Chaque commune a été contactée. Les conditions de mutualisation ont été expliquées.

S'agissant d'une démarche volontaire, les collectivités peuvent l'adopter ou la refuser.

Il faut savoir que l'une des conditions faites aux communes volontaires donne à réfléchir.

Les secrétaires de mairies des collectivités qui acceptent la mutualisation deviennent des agents de la Communauté de Communes, ils ne font plus partie des agents communaux, même s'ils travaillent toujours dans leur commune d'origine. À leur départ en retraite ou autre motif, c'est la Communauté de Communes qui nomme leurs remplaçants.

Beaucoup de maires ont refusé la proposition de mutualisation, estimant que leur secrétaire de mairie doit continuer à faire partie du personnel communal. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale d'Amiens peut proposer des remplaçants dans toutes activités. Certains pensent que cette proposition cache d'autres intentions, même si, a priori, elle semble vertueuse.

R. Delattre

INFORMATION DE L'ÉTAT SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION



SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le **30 DEC 2019**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'engagement du Président de la République, l'ensemble des Françaises et des Français paieront pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019, pour 80 % de foyers, et en 2022 pour les 20 % des foyers les plus aisés.

Elle sera supprimée, pour les résidences principales, sans création ou augmentation d'impôt. Les 24,4 millions de foyers fiscaux bénéficieront ainsi d'une hausse supplémentaire de leur pouvoir d'achat de 18 Md€ en 2023.

Dès 2021, au début du prochain mandat municipal, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne.

Dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, en 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La compensation répondra ainsi aux deux objectifs suivants :

- **l'autonomie financière et le pouvoir de taux des communes seront préservés**
- **la compensation sera intégralement fiscale**, sous forme de taxe sur le foncier bâti sans aucune dotation et sans lien avec le budget général de l'État.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu par votre commune, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du maire en matière de taux de taxe foncière. Toute baisse de taux votée par la commune bénéficiera intégralement aux contribuables locaux. Toute hausse de taux bénéficiera intégralement au budget de la commune. Les recettes ainsi obtenues en remplacement de la TH évolueront de manière dynamique au rythme où évolue l'assiette foncière locale.

Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Je vous prie de trouver, en annexe, le **coefficient correcteur pour votre commune**, estimé à partir des données 2018. Il sera actualisé en fonction de l'évolution du bâti jusqu'en 2020. L'architecture globale de la réforme de la fiscalité locale vous est présentée dans les fascicules ci-joints.

Les services de la Direction générale des finances publiques sont à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions relatives à cette réforme de la fiscalité locale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Olivier DUSSOPT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Accompagnement financier du transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018

Commune de MIRAUMONT (80)

MIRAUMONT	Avant la réforme			Après la réforme		
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales ¹	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)
	51 710	56 117	107 827	119 392	175 509	0,6143673544
						Produit du foncier bâti après application du coefficient
						(4)
						107 827

Comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée. Le coefficient, construit sur des données 2018, est indicatif ; sa valeur définitive sera calculée début 2021 à partir des éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017, conformément à la loi de finances pour 2018, et sur les bases de 2020.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000 €, en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

¹ Méthodologie : données 2018, dont compensations d'exonérations de taxe d'habitation

INONDATIONS ET COULEES DE BOUE

La patience est une vertu, elle est mise à rude épreuve à Miraumont. Depuis 2012 de nombreux miraumontois attendent la réalisation de travaux afin de limiter le ruissellement des eaux provenant des champs et éviter les coulées de boue qui souillent les biens des personnes impactées.

Très récemment, la société FONDASOL, missionnée sans doute par les services de la Communauté de Communes du Pays de Coquelicot, est venue étudier la composition du sous-sol des deux sites retenus pour la création de zones de rétention de l'eau et des boues. Lorsque ces études de sol seront réalisées, nous devrions normalement constater l'arrivée d'entreprises venant effectuer les terrassements, implantation de digues, et autres travaux : confection de fascines, de fossés, de haies et bandes enherbées.

Tout ceci est naturellement au conditionnel car la communication avec les services de la Com. de Com. et AMEVA est très épisodique.

Pour notre part, nous avons redéposé un dossier auprès de l'État sollicitant la DETR, subvention qui devrait s'ajouter à celle du Département déjà connue.

L'an dernier nous avons déjà déposé un dossier pour obtenir la DETR, en vain.

De nouveaux plans ont été établis afin de faciliter l'écoulement des eaux provenant du bassin versant voisin, responsable des dégâts occasionnés par l'eau et la boue rue de la Barre et rue du Moulin en mai 2018. Ces travaux sont estimés à près de 130 000,00 € HT.



CEREMONIE DES VŒUX DU 19 JANVIER 2020

Cette manifestation avait un caractère particulier cette année en raison de la proximité des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Pour respecter la règle, il ne fut pas question de projets, mais il était autorisé de faire un bilan des réalisations faites notamment en 2018 et 2019.

Devant une assemblée composée de nombreux habitants, de maires des communes voisines, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot et de Monsieur Franck BEAUVARLET, Conseiller départemental, le Maire a prononcé un discours dans lequel il a mis à l'honneur Monsieur



Michel BECOURT, pour ses 50 ans de service dans le corps de première intervention des sapeurs-pompiers de Miraumont.

Il fut aussi question des rapports qu'entretient notre commune avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Les sujets qui fâchent n'ont pas été éludés, en particulier celui de l'eau et du PLUi. Ces sujets étant évoqués dans le Miraumontois, pas besoin d'en dire plus.

Cette cérémonie s'est poursuivie, avec des discussions entre tous les personnes présentes, autour d'un buffet servi avec le verre de l'amitié.



R. Delattre

PERMANENCE JURIDIQUE

Quand la justice vient à nous....

Nous rappelons les permanences de Maître Émilie Christian, associée avec Maître Christèle Vandendriessche, à Miraumont, Bray et Chaulnes. Initié il y a un an, ce projet présente l'avantage de mettre à nos portes un service pour nos concitoyens à l'heure où beaucoup de services partent dans les métropoles. La première visite est gratuite. Laissons parler maître Christian : « Nous traitons essentiellement du droit de la famille (successions, divorce, séparation, loyers impayés, expulsions, côté locataire ou propriétaire) et du droit du travail (licenciement en particulier). Nous voyons aussi des personnes qui viennent nous demander des renseignements sur des décisions de justice qu'elles ne comprennent pas. » La nouvelle réforme de la justice qui se profile devrait rendre encore plus pertinentes ces permanences, quand on sait – par exemple- que les injonctions de payer inférieures à 4000€, devront être lancées via internet.



Bray sur Somme : les 1er et 3ème vendredis du mois à la mairie de 14 h à 16 h

Miraumont : le 3ème vendredi du mois à la mairie de 17 h 30 à 19 h

Chaulnes : le 2ème vendredi du mois de 14 à 16 h, en mairie.

M.Bouchez

HORAIRES

AGENCE POSTALE COMMUNALE 03 22 74 82 28:

Lundi : 14h00-17h00
Mardi: 14h00-17h00
Mercredi : 14h00-17h00
Jeudi : 14h00-17h00
Vendredi : 14h00-17h00

MAIRIE 09 67 22 85 52 :

www.miraumont.fr
Lundi : 17h30-19h00
Mardi : 17h30-19h00
Mercredi: 10h00-12h00
Jeudi: 17h30-19h00
Vendredi : 17h30-19h00

PROXI 03 22 75 05 30

°Mardi : 8h00-12h30 15h30-19h00
° Mercredi : 8h00-12h30 15h30-19h00
+ boucherie Thiessart : 9h00-12h30
° Jeudi : 8h00-12h30 15h30-19h00
°Vendredi : 8h00-12h30 15h30-19h00
+ boucherie Thiessart : 9h00-12h30
° Samedi : 8h00-12h30 15h30-19h00
+ boucherie Thiessart : 9h00-12h30
°Dimanche : 8h00-12h30

BIBLIOTHEQUE 03 22 74 04 03

www.bibliothequepaysducoquelicot.net

Mercredi : 09h00-12h00 14h00-18h00
Jeudi : 14h00-17h30
1 samedi sur 2

LES TARIFS COMMUNAUX 2020

la journée	Salle des fêtes ● pour <i>les Miraumontois</i> ● pour <i>les extérieurs</i>	183.88€ 277.30€ 90.73 € par journée supplémentaire
la ½ journée	Forfait de 20€ supplémentaire pour la location du matériel dans la cuisine	90.73€
	Vaisselle	1 € le couvert
mensuel	logements de direction du groupe scolaire	2 rue Trévequenne : 726.55 € 4 rue Trévequenne : 726.55 €
mensuel	logement communal	1, rue Cotté Devin : 151,80 €
mensuel	logement communal	5 rue Cotté Devin : 448.29 €
mensuel	Logement communal	6 rue de l'Hôtel de Ville : 368.10€
journée	remorque communale	13.48 €
heure	Location de la remorque communale avec vacation d'un employé communal	13.48€ +11.41€/heure de vacation
mensuel	Compteurs d'énergie	10.36 €
	m ² de concession de cimetière trentenaire	15.55 €

La vie communale

ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES

-  GUERNIER Naël, le 10 janvier, 14 rue des Champs
-  PILARSKI Antonin, le 12 février, 3 rue du Moulin
-  RENAHY Marceau, le 16 février, 7 rue de la Briqueterie
-  MERVEILLIE Arsène, le 28 février, 40 rue de la Barre
-  COUDUN Emma, le 21 avril, 3 rue de Puisieux





RAMECKI Romy, le 1^{er} mai, 16 rue Trévequenne



DELPORTE Lou, le 29 mai, rue de la Barre



DIAS LEMOINE Léna, le 17 juin, 17 rue des Sources



POIX POLLET Romain, le 28 septembre, 15 rue de la Barre



PINTE Lilly, le 08 octobre, 2 rue des Deux Ponts

MARIAGES



Manuel DIAS et Pauline LEMOINE, le 14 septembre

DÉCÈS



Madame HÉROGUELLE Thérèse, le 22 janvier à Miraumont



Madame GUÉRARDELLE Andrée, le 20 avril à Albert



Madame POTIER Jeanine, le 07 juin à Miraumont



Madame ROUSSEL Geneviève, le 19 juillet à Miraumont



Monsieur ELLERO Fabien, le 07 septembre à Albert



Madame BERNARD Sylvie, le 12 septembre à Arras



Madame BARTKOWIAK Lucie, le 12 septembre à Arras



Madame HÉROGUELLE Mireille, le 24 octobre à Miraumont



Monsieur SUQUET Éric, le 13 décembre à Arras



Monsieur BAGUET Jean, le 15 décembre à Albert



BIENVENUE



Monsieur HENNUYER Rudy, 8 rue de la Cavée



Madame FERU Geneviève, 4 rue du Petit Marais



Madame HENIN Pauline et Monsieur VARLET Gary, 1 rue de la Haute Borne



Madame JAMET Amélie et Monsieur MUNIER Mickaël, 11 rue de la Fontaine



Monsieur DUPRÉ Julien, 2 rue des Héritages



Madame LEROY Camille et Monsieur Jérémy LECLERCQ, 35 rue de la Barre



Monsieur GOURDIN Logan, 14 rue du Bordet



Madame LAURENT Magdeleine et Monsieur HOURIEZ Olivier, 16 rue de la Briqueterie



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2019



Formé devant la salle des fêtes, le cortège est composé des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers, des représentants municipaux, des anciens combattants, de la population et des enfants des écoles, pour se rendre au monument aux Morts.

Le protocole de la cérémonie commémorative s'est déroulé de la manière suivante : message de l'UNC, message officiel de monsieur le Maire, suivi du dépôt de gerbe. Un texte est lu par les enfants des écoles avant leur participation à l'appel aux Morts. La minute de silence est respectée, suivi de l'interprétation de la Marseillaise pour clôturer la cérémonie.

Monsieur DERCOURT, au nom de l'Union Nationale des Combattants, remercie toutes les personnes qui participent au devoir de mémoire, en l'honneur de ceux qui ont sacrifié leur vie pour sauver la France, mais aussi parce que renier celui-ci, ce serait empêcher les plaies de se refermer et les peuples de se réconcilier. Le devoir de mémoire est gardien des valeurs de la République ; c'est un facteur de Paix.

Le cortège se rend au cimetière civil, puis sur la tombe du soldat DELAMBRE pour la citation de son nom et des 4 autres soldats inhumés, suivi du dépôt de gerbe et d'une minute de recueillement. Il se dirige ensuite au cimetière britannique pour les hommages et le dépôt de gerbe.

La dislocation du cortège a eu lieu face à la mairie, pour remercier les porte-drapeaux et les sapeurs-pompiers. Les participants au défilé ont été invités à la salle des fêtes pour le vin d'honneur offert par la municipalité.



Le responsable du groupe U.N.C de MIRAUMONT
Sylvain DERCOURT

CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2019

C'est le 26 septembre 2003, qu'un décret présidentiel institut le 5 décembre, comme journée nationale d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Durant les années de ce conflit, qui fut d'une cruauté terrible, les pertes côté français s'élevaient pour les militaires à 25 000 morts et plus de 1 000 disparus ; côté civil 2 778 morts et 3 648 disparus ; et parmi les patriotes supplétifs et harkis entre 30 000 et 100 000 sont morts, dont la plupart massacrés par ceux qui leur vouaient une haine féroce, d'avoir voulu rester Français.

Si certains sont morts durant l'accomplissement de leur devoir citoyen ou pour l'attachement à notre Patrie, d'autres ont été les victimes innocentes d'actes de terrorisme et de vengeances aveugles et ignobles.

Devant le monument aux Morts de notre village, ayons pour tous ceux-là, un moment de recueillement et de considération et n'oublions pas leur engagement et les combats qu'ils ont menés.

Les hommages sont rendus dans la tradition. La minute de silence est respectée aux Morts pour la France, mais aussi pour les anciens combattants AFN Miraumontois (habitants ou natifs) décédés à ce jour, qui ont combattu en Afrique du Nord.

Monsieur DERCOURT, au nom de l'Union Nationale des Combattants, remercie les participants à ce devoir de mémoire, qui honore les victimes de cette guerre et de ces combats.



Le responsable du groupe U.N.C de MIRAUMONT
Sylvain DERCOURT



➡ L' A.L.S.H.

Le centre aéré s'est déroulé en juillet 2019, du 8 juillet au 2 août. Quarante-six enfants y ont été reçus avec une moyenne de trente par semaine. Ce qui est plutôt une bonne fréquentation. La qualité des prestations est indiscutable, tant dans les sorties, que dans les jeux ou les animations. Pour Laurence Besson, la Directrice, ce centre aéré a été un succès. Une excellente initiative avait été mise en place : un goûter ouvert aux parents et préparé par les enfants. Occasion d'une rencontre intergénérationnelle : quelques bébés, quelques mamies ravies de se retrouver dans cette ambiance festive et d'avoir un goûter très équilibré.



➡ LES POMPIERS

Il aura fallu un an, depuis janvier 2019, pour que la rénovation de la caserne soit effectuée, bénévolement par les pompiers. La toiture qui présentait un caractère d'urgence a été finie en Ensuite les combles ont été aménagés en deux salles : l'une de réunion, l'autre de sport, dont la commune a financé pour 1082€ l'achat de matériel sportif. Ces travaux ont représenté un investissement personnel pour chacun des pompiers. Comme dit Jean-Marc Champy : «Malheureusement, nous n'avons que deux bras. Nous y passons nos samedis et chacun vient quand il peut. Les pompiers sont aussi des hommes et ...des femmes, avec leur vie professionnelle, leur vie de famille et leurs obligations. Je ne me plains pas car je vois bien que chacun y met du sien. La salle de sport est presque finie. Elle devrait être inaugurée au 1^{er} semestre. Restera ensuite la salle de réunion.



M.B

MICHEL BÉCOURT HONORÉ



Michel Bécourt a été fêté comme il se doit par les pompiers de Miraumont samedi 11 janvier, lors de la cérémonie de la Sainte Barbe. Pour l'occasion, il a reçu la médaille d'honneur de l'Assemblée Nationale pour ...50 ans de bons et loyaux services au sein de la caserne de son village, des mains de Stéphane Demilly, député. Né le 30 décembre 1954, Michel, plutôt du genre taiseux, entre comme clairon dans la clique des pompiers de Miraumont à l'âge de 13 ans. Le 1er janvier 1970, à 16 ans, il s'inscrit comme pompier à la mairie. « À l'époque : pas de départementalisation, pas de formation, on allait direct sur le terrain et attention : en tracteur!!! avec la pompe et les tuyaux. Faut dire que les interventions ne se faisaient que sur Miraumont et c'était surtout pour des incendies. » De diplômes en médailles, il finit au 30 décembre 2019, sergent et également retraité ! Mais si désormais, il ne peut plus intervenir sur le terrain, il reste président de l'Amicale des SPM et continuera à veiller sur l'avancement des travaux de rénovation du centre. Il a aussi reçu la médaille d'honneur pour services exceptionnels du commandant Jourdain, du SDIS.



Remise de diplômes, de galons et de médailles :

Lise Guilbert attend son arrêté pour entrer en formation

Anthony Coquelle a reçu son arrêté cette semaine

Amanda Duflos et Dylan Duflos : diplômes de chefs d'équipe

Ophélie Foulon est nommée caporale

Reynald Langlacé est nommé caporal-chef

Yohann Pitarch est nommé sergent (comme Michel Bécourt)

La médaille d'honneur (argent) est décernée au caporal-chef Laurent Lefebvre pour 20 ans de service (dont 10 dans l'armée)

La médaille d'honneur (or) est décernée au lieutenant Jean-Marc Champy pour 30 ans de service.

Jean-Marc Champy recrute : avis aux amateurs de beaux camions rouge pompier. (06 40 50 31 45)

LE LEGS TROJANO

Les élèves bénéficiaires du legs Trojano pour l'année scolaire 2018/2019, désignés par l'équipe enseignante, sont :

Pour le C.P.: HAMON Arthur

Pour le CE1: LEBEGUE Camille

Pour le CE2 : DEWULF Daren

Pour le CM1: HUDELLE Louise

Pour le CM2 : KOWALSKI Louane

Ce choix a été validé par le Conseil municipal.

CCAS DE MIRAUMONT

Les réunions de la Commission administrative du CCAS ne sont pas publiques, car elles comprennent parfois des sujets se rapportant aux personnes et nous devons dans ce cas protéger le caractère privé des délibérations où le nom de ces personnes apparaît.

Néanmoins nous pouvons communiquer le mode de fonctionnement de cette institution composée de 9 membres dont quatre sont désignés par le Maire.

Actuellement le CCAS loue un peu plus de 50 hectares de terre. Les locations ont été revues à la hausse, il existe maintenant deux types de location de terres:

-des terres louées à 10 quintaux à l'hectare pour une durée de 18 ans ;

-des terres louées à 7,50 quintaux à l'hectare pour une durée de 9 ans.

Les recettes liées aux locations de terre ont ainsi augmenté d'un peu plus de 40%, ce qui permet de mieux aider les foyers qui sont dans le besoin.

La Commune de Miraumont loue deux parcelles au CCAS, dans lesquelles seront aménagées des zones de rétention afin de limiter le plus possible les risques d'inondations et de coulées de boue. Le dossier est dans les mains de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Nous espérons un heureux dénouement en 2020.

Pour augmenter de manière encore plus significative les revenus du CCAS, une opération ambitieuse, soumise à l'agrément de la Com. de Com., devrait être entamée d'ici peu.

Il s'agit de créer une zone agro-voltaïque sur une parcelle du CCAS, qui pourrait être agrandie par des terrains voisins appartenant à des particuliers.

Une étude de faisabilité sera menée conjointement par les partenaires concernés par cette initiative : la Commune, le CCAS, la Com. de Com., la société d'éoliennes H2air, la Fédération départementale d'énergie de la Somme, la Chambre d'Agriculture de la Somme et naturellement les exploitants agricoles de la Commune, sans qui, rien ne pourra se faire.

Ce programme se veut exemplaire, liant un nouveau mode de culture et la production d'énergie non carbonée. L'avenir nous dira si nous sommes dans le vrai. En augmentant les revenus du CCAS, nous voulons en même temps faire prospérer notre collectivité à travers des pratiques vertueuses.

R. Delattre

COLIS DES AINÉS



La distribution des colis a eu lieu le samedi 21 décembre. Quatre équipes de conseillers ont sillonné les rues du village pour donner les 110 colis, soit 39 duos et 71 solos. Rappelons que les colis sont offerts aux personnes de plus de 65 ans, aux veufs/ veuves de plus de 60 ans ainsi qu'aux employés communaux, en activité ou à la retraite.



M.Bouchez



NOËL DES ENFANTS



Pour la douzième fois, le Père Noël avait donné rendez-vous aux petits Miraumontois, à la salle des fêtes, le dimanche 22 décembre 2020. 99 enfants étaient attendus, certains n'ont pas pu venir. Le Père Noël était triste de ne pas avoir pu les rencontrer, mais il ne leur en tient pas rigueur. Sa bonté et son désir de rendre heureux tous ces jolis minois sont plus forts que la déception. Il les attendra l'an prochain. Les jouets non distribués sont disponibles en mairie. À noter que pour patienter, les bénévoles ont servi aux enfants et aux parents des boissons chaudes et des friandises.

Le Père Noël

La vie associative



L'APESA, Association des Parents d'Elèves des Sources de l'Ancre est l'association qui regroupe les parents des élèves du RPI. Toujours active pour l'année scolaire 2019/2020, son rôle principal est d'organiser diverses manifestations afin de s'impliquer financièrement dans les projets de sorties pour diminuer la participation des parents. En exemple, elle finance 1/3 du voyage au ski de l'école.

L'objectif de l'association est aussi de pouvoir créer un véritable partenariat entre les différentes responsabilités (Parents, Ecoles, SIVOS, Mairies...).

Pour l'année 2019/2020 un nouveau bureau est en place : **Mme Delphine DUTAS** (Présidente), **Mme Floriane GROSSEMY** (vice-présidente), **Mr Jonathan DUTAS** (trésorier) et **Mme Cécile SCHILTZ** (vice-trésorière). L'association est ravie de compter de nouveaux membres actifs regroupant en tout une dizaine de personnes. L'équipe est motivée et pleine de ressources.

La rentrée est déjà lointaine et le premier trimestre a été source de réussite pour la première manifestation, la vente de chocolat. Le bénéfice de 708. 52€ est au-dessus de nos espérances et cette nouvelle motive les troupes pour s'investir encore plus. Il est de loin le meilleur bénéfice depuis plusieurs années.

Des réunions sont et seront régulièrement organisées afin de préparer les manifestations habituelles : loto quine (8 février 2020), vente de fleurs, et nouvelles idées à venir. N'hésitez pas à rejoindre le groupe Facebook « APESA Association des Parents d'élèves des Sources de l'Ancre » où diverses informations sont communiquées mais aussi les dates et horaires des réunions (où la présence n'est pas indispensable). Chaque parent est le bienvenu pour apporter ses idées et son aide même de façon ponctuelle.

Enfin, à la veille de Noël, période chère à nos enfants, l'APESA est heureuse de pouvoir de nouveau faire venir le père Noël et offrir le traditionnel présent aux enfants.

Nous remercions tous les parents bénévoles et actifs qui s'investissent dans la vie de l'association et espérons vous voir nombreux à nos prochaines rencontres.

Pour toute information vous pouvez joindre Mr Dutas Jonathan : 06.30.94.92.25 ou envoyer un mail à apesa80300@gmail.com



Le club des Aînés est passé de 28 adhérents en 2018 à 31 adhérents fin 2019. Ce premier semestre a été ponctué par quelques temps forts :



11 septembre : après midi tartes et repas de fin d'année le 19 décembre au Stromboli à Bapaume. Rappelons à cette occasion, que le repas coûtait 37€ pour les personnes extérieures au club mais qu'il était offert gracieusement aux adhérents. Sur les 24 inscrites, 21 personnes y participaient dans la joie et dans la bonne humeur. Les 3 membres souffrants qui n'ont pu se rendre à Bapaume, ont reçu une boîte de chocolats. Lors de l'Assemblée Générale, en avril 2020, on évoquera le voyage de fin d'année scolaire...les idées sont les bienvenues.



JEUNESSE SPORTIVE DE MIRAUMONT – TENNIS

Ouvert à tous à partir de 12 ans

TARIFS :

20€ par personne à l'année

40€ par famille (2 adultes + enfants « 12-18 ans ») à l'année

Une caution de 5€ est demandée pour la clé du terrain

Une carte d'adhérent vous sera remise pour toute inscription

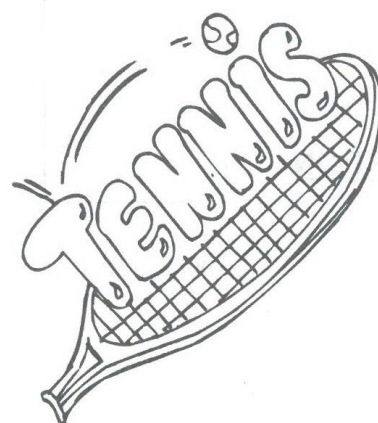
Quelques règles à respecter pour le bien de tous :

*respecter le matériel mis à disposition ainsi que les lieux

*à l'arrivée de nouveaux joueurs, par courtoisie, merci de laisser votre place à l'heure échue

*par respect envers le voisinage, merci d'éviter cris, hurlements ou autre surtout après 22 heures afin de respecter la tranquillité de chacun

*toute personne présente sur le terrain est priée d'accrocher sa carte d'adhérent à l'emplacement prévu à cet effet. Des contrôles seront effectués, en cas de non présentation de celle-ci, il vous sera demandé de quitter les lieux.



Président : Marc BECQUIN (06 31 56 93 07) ; Président d'honneur : René DELATTRE (09 67 22 85 52) ; Trésorier : Laurent LEFEBVRE ; Secrétaire : Stéphane DUCROCQ (06 82 56 48 89)

COMMISSION COMMUNALE SPORTS ET LOISIRS

Le dimanche 02 septembre « La Miraumontoise » pour sa 12^{ème} édition a rassemblé 473 participants.

- 277 vététistes se sont inscrits dès 7 heures sur les 3 circuits : 20, 40 et 60 km.
- 153 marcheurs sur un circuit de 14 km environ.
- 43 cyclos sur 2 parcours : 40 ou 70 km.

Merci à Benoît et Jean-Marc qui ont reconnu et fléché les parcours.

Au retour une collation et dégustation de bière L'ARRAS' IN furent appréciées sur le site du camping LA HÉRELLE, accueillis par Nathalie et Didier.

Merci à Clémence, gérante du magasin Proxi pour son aide au niveau de l'approvisionnement

Merci à Capucine, notre pédicure-podologue et sa sœur qui ont massé avec professionnalisme et sympathie les participants au retour. Un moment très apprécié par les sportifs.

En premier lot :

- Pour les vététistes : 1 vélo.
- Pour les cyclos : 1 GPS, bon d'achat de 50 €

- Pour les marcheurs : un bon d'achat de 50 €.

De nombreux lots furent ensuite attribués à tous par tirage au sort avant le repas.

➤ Une subvention attribuée chaque année par le constructeur d'éoliennes H2Air permet l'achat des lots et la location de la structure gonflable.

➤ Environ 200 personnes ont partagé le repas dans la convivialité : frites, merguez, saucisses et sandwiches divers.

➤ Les plus jeunes ont profité d'une structure gonflable.

Un beau succès et une journée très sympathique et conviviale pour notre 12^{ème} Miraumontoise.

Merci aux fidèles et actifs bénévoles sans qui cette Miraumontoise ne pourrait pas perdurer.



Évolution de La Miraumontoise :

ANNEE	VTT	MARCHE	CYCLO	TOTAL PARTICIPANTS
2015	170	34		204
2016	170	70		240
2017	284	82		366
2018	200	100	100	400
2019	277	153	43	473

Prévisions 2020 :

- Soirée théâtre : 08 février
- Soirée Irlandaise : 25 avril
- Rock'Encontres : 06 juin.
- Réderie : 11 juillet
- Randonnée : 06 septembre.

Informations diverses

TARIFS CANTINE-GARDERIE (2019/2020) 03 22 74 85 24

Ticket garderie (tarif horaire) : Familles non imposables : 1.00€

Familles imposables : 1.10€

Ticket forfait journalier : Familles non imposables : 5.90€

Familles imposables : 6.20€

Prix d'un ticket repas : 2.84€

HORAIRE : le matin de 7h00 à 8h30 / le soir de 16h50 à 18h50 (Les enfants ne sont pas admis avant 7h00)

La commande ou l'annulation d'un repas doit se faire impérativement **la veille avant 8 heures** en téléphonant uniquement à la cantine – garderie

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BROYEZ Elodie : 40bis rue de la Barre

☎ 03/22/74/72/46

Mme CHAMPY Laurence : 4 rue des champs

☎ 03/22/74/77/81

Mme STAELENS Alexandra : 20 rue des Sources

☎ 03/22/74/78/59

Mme VASSEUR Catherine : 8 rue du cimetière

☎ 03/22/74/61/64



ASSISTANTE SOCIALE- Sur rendez-vous – ☎ : 03-60-03-47-10

Permanence : Lundi de 14h à 16h et jeudi de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social d'Albert



LES AIDES À DOMICILE

Le SIVOM des aides à domicile a ses locaux au sein du centre hospitalier d'Albert, rue Tien Tsin.

☎ : 03.22.75.41.14 fax : 03.22.75.49.28

Adresse postale : BP 40089 80303 ALBERT CEDEX

Adresse internet : sivom.cantonalbert.@orange.fr

Les dossiers de demande de téléalarme peuvent être retirés en mairie et seront transmis au SIVOM.



PÔLE EMPLOI-Agence d'Albert

27, rue Emile Zola 80 300 Albert.

☎ : 3949 Site internet : www.pole-emploi.fr



TRÉSORERIE D'ALBERT

1, rue du 8 mai 1945 80300 Albert ☎ 03/22/75/06/81

fax : 03.22.75.44.39

Adresse Internet : t080049@cp.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public: lundi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30. Fermeture le vendredi.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

6 rue Emile Zola 80300 ALBERT

☎ : 03 22 64 10 30

site internet : www.paysducoquelicot.com



LES CONTAINERS

Dans le village, il y a 5 containers pour les verres :

➤ Rue de la Fontaine ➤ Rue Hérrier ➤ Face à la Hérelle ➤ Rue de la Gare ➤ Rue des Champs

Le container pour le Relais est situé à la gare. Vous pouvez y déposer vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

Si un container à verre est plein, veuillez, s'il vous plait, aller mettre vos verres dans un autre container et non les déposer sur les trottoirs. Faisons preuve de citoyenneté.



	
Communauté de communes du Pays du Coquelicot 6 rue Emile Zola - 80300 ALBERT Tél : 03 22 64 10 30 - Fax : 03 22 64 10 35 comdecom@paysducoquelicot.com	
HORAIRES DECHETERIE à partir du 5 janvier 2015	
	ALBERT - route de Péronne Téléphone : 03 22 75 22 22
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h

Avant d'aller à la déchetterie, pensez à venir chercher la carte d'accès à la mairie de Miraumont. Sans elle, on ne vous laissera pas entrer déposer vos déchets.

**MINI DÉCHETTERIE**

Chaque premier samedi du mois, le matin à partir de 9 heures, des bennes sont mises à disposition des particuliers à la gare de Miraumont.

**AIRE DE DÉPOT DES DÉCHETS VERTS**

Une parcelle, réservée exclusivement aux Miraumontois, a été aménagée en haut de la côte de Courcelette, sur la gauche. Des branchages provenant d'égavage et du gazon peuvent y être déposés à deux endroits distincts (ne pas les mélanger).

Horaires d'ouverture :

-d'avril à septembre : le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

-d'octobre à mars : uniquement le samedi de 9h00 à 12h00.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets verts et autres détritrus dans la cour de la gare de Miraumont.

**DON DU SANG**

Les collectes ont lieu à la salle des fêtes d'ALBERT

Il faut :

-être âgé de plus de 18 ans à 70 ans révolus

-peser plus de 50 kg

-ne pas être à jeun

-d'autres renseignements sont disponible sur le site de l'EFS : <https://dondesang.efs.sante.fr/>



◆ LA VIE QUOTIDIENNE

- ✓ **Mairie** : commune.miraumont@wanadoo.fr / www.miraumont.fr ☎ : 09-67-22-85-52
- ✓ **Communauté de communes du Pays du Coquelicot** www.paysducoquelicot.com
- ✓ **Groupe scolaire** : ☎ : 03-22-74-80-83
- ✓ **Cantine / Garderie** : ☎ : 03-22-74-85-24
- ✓ **Bibliothèque** : ☎ : 03-22-74-04-03
- ✓ **La Poste** : ☎ : 03-22-74-82-28

◆ LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- ✓ **Médecins généralistes** : Dr Senadjro HONVOH ☎ : 03-22-75-69-35
Dr Stéphanie PETITPREZ ☎ : 03-22-75-60-73
- ✓ **Infirmiers** : Sylvie TELLIER et Tony DRUARD ☎ : 03-22-74-86-03
- ✓ **Kinésithérapeute** : Marie CARLE VANDENDRIESSCHE ☎ : 06-81-74-34-65
- ✓ **Podologue-Pédicure** : Capucine RIVAUX ☎ : 07-86-51-72-35
- ✓ **Sage-femme** : Sarah ASSAF ☎ : 03-66-32-05-35
- ✓ **Ostéopathe** : Lise Kajczyk ☎ : 06-78-92-15-64
- ✓ **Pharmacie** : ☎ : 03-22-74-87-34

◆ NOS ARTISANS

- ✓ **Espace vert** : • Becquin Espace Vert - Julien BECQUIN - ☎ : 06-32-34-37-34
• Jean-Michel LECLERCQ ☎ : 03-22-75-60-18
- ✓ **Couvreur** : Croisille Couverture Zinguerie - Frédéric DUBUFFET
☎ : 03-22-76-07-71 / 06-20-50-18-03
- ✓ **Couture** : Le Petit Atelier d'Alex - Alexandra Staelens ☎ : 03-22-74-78-59

◆ NOS COMMERÇANTS

- ✓ **Traiteur** : Joël HERBET 1 rue de l'Hôtel de Ville ☎ : 03-22-74-81-31
- ✓ **PROXI** : Clémence PETIT 3 rue Trévequenne ☎ : 03-22-75-05-30

◆ LES COMMERÇANTS AMBULANTS rue de l'hôtel de ville

- ✓ **Boucher-Charcutier** :
• BERTOUT : *Le mardi de 16h30 à 17h00.* ☎ : 03-21-07-63-54
• THIESSART : *Les mercredi, vendredi et samedi au magasin Proxi de 9h à 12h30* ☎ : 03-22-75-04-19
- ✓ **Fruits et légumes** : Ch'ti Paul, *Le mercredi de 13h30 à 15h15* ☎ : 06-76-87-34-67
- ✓ **Fruits et légumes et crèmerie** : BOUDET J.P, *Le mercredi soir* ☎ : 03-22-75-47-67
- ✓ **La Maillotine, passe le mercredi matin** ☎ : 03-22-76-18-51
- ✓ **Boulangerie** DHU ☎ : 03-22-76-22-23
- ✓ **Épicerie générale Clairvoie** : *Le vendredi*
- ✓ **Cressonnière** : M. Chelu, *chaque 1^{er} dimanche du mois sur le marché de Pozières*
- ✓ **Poissonnier** : Ch'pingoin ☎ : 06-08-56-62-13

◆ LOISIRS

- ✓ **Gîte de groupe** : Le Vieux Moulin, M. et Mme BOILOT ☎ : 03-22-74-86-01
- ✓ **Chambres d'hôtes** : Les chambres d'Estelle, Mme FERU, 10 rue de la Barre ☎ : 03-22-74-86-96
- ✓ **Chambre d'hôtes** : Aux Sources de l'Ancre, Mme Hannecart, 6 rue des Sources ☎ : 06-44-15-64-33
- ✓ **Camping / Pêche** : La Hérelle, M.HOCQ Didier (SARL NDMC) ☎ : 07-67-89-67-00

MESSES ET CÉLÉBRATIONS-

Paroisse Notre Dame des Hauts de l'Ancre

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Claudine VARLET,
4 rue de la Gare à Miraumont ☎ : 03-22-74-81-44

06-70-55-13-34

ou à Mme Bérengère MOREL au 03-22-74-82-13

06 13 04 72 97

14 rue Trévequenne à Miraumont

05 janvier 2020 : 11h00 – Pozières

12 janvier : 09h30 – Aveluy

19 janvier : 09h30 – Bouzincourt

26 janvier : 11h00 – Miraumont – **Messe des familles**

02 février : 11h00 – Bertrancourt

09 février : 09h30 – Beaucourt/Ancre

16 février : 11h00 – Pozières

23 février : 09h30 – Aveluy

26 février : 17h30 – Beaucourt/Ancre -**Mercredi des cendres**

1^{er} mars : 11h00 – Courcellette

08 mars : 09h30 – Authuille

15 mars : 09h30 – Mailly-Maillet – **Messe des familles**

22 mars : 09h30 – Coigneux

29 mars : 11h00 – Hamel

05 avril : 11h00 – Mailly-Maillet - **Rameaux**

24 mai : 11h00 – Miraumont – **1^{ères} communions**

Les dates ultérieures ne nous ont pas été communiquées.



culturel

PIÈCE DE THÉÂTRE A MIRAUMONT

Le 8 février 2020, à 20h30, la compagnie picardisante GAITÉ viendra, une fois encore nous sortir de la grisaille de l'hiver, le temps de deux représentations. Tout d'abord, ch'élection. Voilà que la Maison de la Culture d'Amiens veut élire la femme picarde, pour cela il faut parler picard, avoir des ascendants picards. Elle a envoyé l'information aux villages autour. Et voilà que quelques habitants d'un village se réunissent pour voir qui pourrait bien représenter cette femme dans leur commune. La seconde pièce, ch'dérivatif. Omer a été licencié, cela le rend malade. Épouse et voisins veulent bien l'aider, et lui conseillent de trouver un dérivatif, mais ché quoi ch'dérivatif !!!!
Prix : 4 €, gratuit pour les moins de 10 ans. Entracte entre les 2 pièces.



HORAIRES BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE MIRAUMONT

-mercredi de 9h -12h et 14h 18h
-jeudi : 14 h -17h30
-les samedis de 9h à 12h, tenu par un titulaire d'Albert :
Janvier : 4 et 18
Février : 1, 15 et 29
Mars : 14 et 28
Avril : 11 et 25
Mai : 9 et 23
Juin : 6 et 20

Pour les animations mensuelles : à
partir de 4 ans – 14h30 - 15h30
8 janvier : Création de marque-
page
5 février : Atelier tangram à la
manière de Jean Gourounas
18 mars : Printemps et Haïku



PARCOURS HISTORIQUE

Le samedi 19 octobre, une trentaine de personnes avait répondu présent à la marche qu'organisait l'association « les pas de Saily », en partenariat avec le Cercle Historique des Hauts de l'Ancre. Cette randonnée avait pour but de faire le tour des 15 panneaux du Parcours Historique retraçant succinctement la vie à Miraumont au début du XX^{ème} siècle. Quelques Miraumontoises s'étaient jointes à la marche dirigée par Jean Paul Del Mistro, le président du CHHA.



CONNAISSEZ-VOUS CE TABLEAU ET SON AUTEUR ?



Rembrandt

Kandinsky

Monet

Sisley

Seurat

Caillebotte

Delacroix

Matisse

Picasso

Dali

La Danse

Guernica

La Liberté guidant le Peuple

Autoportrait

Les Nymphéas

Le Pont de Moret

Le Cirque

Sans titre

Un balcon, boulevard Haussmann

La Persistance de la mémoire

Bloc note

➡ JANVIER

-le 19 : vœux du Conseil municipal

➡ FÉVRIER

-le 07 : dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales

-le 08 : théâtre

-le 08 : loto-quine APESA

➡ MARS

-le 15 : 1^{er} tour des élections municipales

-le 22 : 2^{ème} tour des élections municipales

➡ AVRIL

-chasse à l'oeuf

-le 25 : soirée irlandaise

➡ MAI :

-le 08 : cérémonie commémorative

➡ JUIN

-le 06 : Rock'Encontre

-fête de l'école

➡ JUILLET

-le 11 : réderie

-le 13 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice

-le 14 : cérémonie et repas champêtre



IZI'TRI 2020

CALENDRIER DES COLLECTES

MIRAUMONT



MÉMO-DÉCHETS

Ramassage en porte à porte

Ordures ménagères résiduelles 	1 fois par semaine
Emballages ménagers (bouteilles, flacons, barquettes, sacs et sachets, pots et boîtes, emballages métal et carton) 	1 fois toutes les 2 semaines
Les cartons bruns sont à déposer pliés à côté de vos sacs ou à la déchèterie.	
Encombrants (Les appareils électriques et électro-ménagers, les gravats et les peintures doivent être apportés en déchèterie) 	2 fois par an

Apport volontaire

Conteneur Verre 	Conteneur Journaux
Ne pas mettre les couvercles et les bouchons 	Ne pas mettre les papiers souillés, essuie-tout, classeurs,



COLLECTE : VENDREDI

	 = sacs noirs	 = sacs noirs +  sacs jaunes	 2	collecte décalée	
JANVIER	3	10	17	24	31
FÉVRIER	7	14	21	28	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	2	8	15	22	29
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	10	17	24	31
AOÛT	7	14	21	28	
SEPTEMBRE	4	11	18	25	
OCTOBRE	2	9	16	23	30
NOVEMBRE	6	13	20	27	
DÉCEMBRE	4	11	18	26	

ENCOMBRANTS : 16 JUIN & 16 NOVEMBRE

N'hésitez pas à vous rendre à la déchèterie pour vos gros volumes (meuble, canapé, palette bois, etc.)

Pour recevoir les alertes sur votre smartphone, flashez ce code

